



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES LANDES

## DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISER UNE MANIFESTATION DE VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR HORS CIRCUIT HOMOLOGUE

Code du Sport articles R331-18 à R.331-45.

Pour être recevable toutes les rubriques de cette demande doivent être complétées et le formulaire doit être daté et signé par l'organisateur.

Un exemplaire de la demande doit être adressé à chaque préfecture de département traversé ou sous-préfecture, **3 mois** avant la date du déroulement de la manifestation.

Si la manifestation se déroule sur un nombre de départements compris entre 2 et 19, il convient d'adresser 1 exemplaire à chaque préfecture concernée.

Date d'envoi du dossier :           Date de réception en préfecture :

### Manifestation

Intitulé : .....

Dates :           de ..... heures à ..... heures

Lieu(x) : .....

Manifestation inscrite au calendrier :

national  régional  départemental  autre

de la fédération : .....

### Association organisatrice

Nom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Affiliée à la fédération : .....

Association 1901 créée le :           (DATE INDISPENSABLE)

Nom, prénom du responsable de la manifestation : .....

N° Téléphone (INDISPENSABLE) : ..... Fax : .....

**COURRIEL** : .....

Nom et adresse précise où doit être transmise la décision :

Nom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

### Nature de la manifestation

Auto  Karting  Moto  Quad   
Autre (préciser)   
Rallye  Course de côte  Slalom  Course sur circuit   
Trial  Enduro  Autre (préciser)

Catégories fédérales des véhicules admis (types et cylindrés) : .....

Épreuves en nocturne

Démonstrations annexes

Si oui de quelle nature : .....

**Activités éducatives motos (-12 ans) :**

Type d'activités : initiation au pilotage  rencontres sportives

Niveau de maîtrise requis : ..... Catégories d'âge .....

Nom et qualification de l'éducateur encadrant : .....

Parcours spécifique utilisé (joindre plan) : .....

Procédure de départ utilisée : .....

Cylindrées des machines : .....

Nombre de manches et durée de chacune : .....

**Circuit (non permanent)**

Circuit empruntant la voie publique

Circuit hors voie publique

Longueur de la piste : ..... mètres

Largeur minimum : ..... mètres

Type de revêtement : Asphalte  Terre  Mixte  autre : .....

Distance entre ligne de départ et 1<sup>er</sup> virage ou rétrécissement : ..... mètres

Longueur de la plus longue ligne droite : ..... mètres Piste délimitée par : .....

Moyens de séparation des portions de piste contiguës : .....

Nombre maximum de véhicules admis simultanément en piste : lors des essais : .....

lors des courses : .....

**Emplacement des spectateurs**

En surplomb de : ..... mètres Au niveau piste à distance mini de : ..... mètres

**Terrain**

Longueur minimum ..... mètres Largeur minimum ..... mètres

Type de revêtement : Asphalte  Terre  Mixte  autre : .....

Emplacement des spectateurs : .....

**Parcours / parcours de liaison**

Type de revêtement : Asphalte  Terre  Mixte  autre : .....

Communes traversées : .....

.....

.....

.....

Routes et voies empruntées (à désigner selon la nomenclature habituelle) :

.....

.....

.....

Nombre d'épreuves spéciales ou de zones de franchissement ..... Nombre de parcours de liaison .....

Moyens de protection des obstacles fixes situés en bordure de parcours (bottes de paille, piles de pneus, glissières sécurité, autres) : .....

**Déroulement de l'épreuve**

Procédure de départ utilisée : .....

.....

Distances (ou nombre de tours) des manches par catégorie : .....

.....

Mode de détermination des qualifications et nombre de pilotes qualifiés : .....

## Participants

Nombre maximal attendu : ..... adultes  mineurs

Réservée aux licenciés  niveau requis : .....

Ouvert aux licenciés à la journée  ouvert à des non licenciés

Catégories d'âge admis pour chaque type d'épreuve : .....

## Public

oui  non  entrée payante  entrée gratuite  effectif attendu .....

+ 1 500 personnes (organisateurs + participants + spectateurs) réunis sur une même commune

*Si oui nécessité de déclaration service d'ordre auprès du maire de la commune avec copie autorité  
(Décret du 31 mai 1997)*

## Emplacements accueillant des spectateurs assis :

Tribunes  Nombre ..... Capacité totale en places assises .....

**Valorisation totale  
des primes et lots distribués :**

..... €
---------

## Officiels

Nom du Directeur de course et n° téléphone portable : .....

Adjoint(s) : .....

Commissaires techniques : .....

Nombre de commissaires de piste : ..... Nombre de postes : .....

Emplacement PC course : .....

Emplacement local anti-dopage : .....

## Mesures de sécurité

*Si utilisation de la voie publique :*

- disposerez vous d'un encadrement de la police municipale ?
- y a t-il une convention avec la police ou la gendarmerie ?

Dans ces 2 cas, précisez les moyens affectés : .....

**Mesures spécifiques à la protection des spectateurs** (à décrire obligatoirement dans la fiche sécurité à joindre).

## Moyens de secours envisagés :

..... médecin(s), noms(s) : .....

..... secouristes, nom de l'association agréée : .....

..... ambulance(s) associatives  privée(s)  , Nom : .....

Existe t-il des portions de parcours non accessibles par ambulance ? oui  non

Dans ce cas procédure d'accès secours et d'évacuation mise en place : .....

Zone éventuelle de pose d'hélicoptère (40 m x 40 m minimum) : .....

Moyens de lutte contre l'incendie (détailler le type et le nombre pour chaque poste : pré-grille, circuit, parcs concurrents, enceinte publique, parkings, etc.) :

Téléphonie mobile :

Nom et qualité du ou des personnes désignées pour s'assurer que les prescriptions de l'arrêté d'autorisation sont respectées :

Fait à \_\_\_\_\_, le 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

  
Signature de l'organisateur :

## PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- ☞ Les horaires détaillés des contrôles techniques, administratifs, briefing, essais et épreuves ;
- ☞ Le règlement particulier des épreuves, visé par les instances fédérales ;
- ☞ Une attestation de police d'assurance couvrant la responsabilité civile de l'organisateur, des participants et de toute personne nommément désignée et prêtant son concours à l'organisation. Cette attestation doit être présentée par l'organisateur à l'autorité ayant délivrée l'autorisation 6 jours francs au moins avant le début de la manifestation ;
- ☞ La (les) conventions relative (s) aux moyens d'assistance et de secours mis en place ;
- ☞ Une fiche détaillée, datée et signée de l'organisateur, faisant la synthèse des dispositions prises pour assurer la sécurité et la protection des participants et des tiers et pour garantir la tranquillité publique à savoir :
  - sécurité des concurrents (moyens engagés et procédures) ;
  - sécurité du public (moyens engagés et procédures) ;
  - modalités d'accueil du public.
- ☞ Les autorisations des maires et propriétaires privés concernés par le parcours. Le cas échéant, le (les) arrêtés municipaux qui réglementent le stationnement et la circulation aux abords du circuit ;
- ☞ Un engagement daté et signé par l'organisateur de prendre à sa charge les frais de service d'ordre exceptionnel mis en place (si nécessaire) à l'occasion du déroulement de la manifestation et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, organisateurs ou à leurs préposés ;
- ☞ Circuit / terrain :
  - Un plan clair et détaillé situant le circuit et ses accès par rapport aux axes de circulation.
  - Un plan situant les aménagements spécifiques à la manifestation : enceinte spectateurs, parcs concurrents, postes commissaires, emplacements des secours (médecins, secouristes, ambulances etc.) ;
- ☞ Parcours :
  - Un tracé clair et détaillé, sur carte au 1/25 000, de l'ensemble du parcours (liaisons et spéciales) figurant les parcs de regroupement, zones d'assistance, PC course, itinéraires de déviation éventuels.
  - Le cas échéant, un plan de chaque épreuve spéciale sur lequel figureront les accès secours et itinéraires d'évacuation en cas d'accident, ainsi que tout autre élément figurant dans les pages 2 et 3 du présent dossier (emplacement des ambulances, médecins, secouristes, postes commissaires et zones public).